

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2014-05-05

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 mai 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENT** Monsieur Paul Conway, adjoint à la direction.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 avril 2014
4. Suites aux procès-verbaux du 7 avril 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Nomination du maire suppléant au 1<sup>er</sup> Juin 2014
7. Adoption du règlement n° 2014-09
8. Adoption du règlement n° 2014-10
9. Adoption du règlement n° 2014-11
10. Adoption du règlement n° 2014-12
11. Adoption du règlement n° 2014-13 – pavage chemin Smith
12. Entente avec Ministère des Transports lot n° 4 029 592
13. Avis de motion règlement n° 2014-14 relatif à la circulation des véhicules lourds
14. Ouverture compte bancaire – Parc Scowen
15. Enseignes de Bienvenue au Canton
16. Avis de motion règlement n° 2014-15 relatif aux conditions d'émission des permis et construction n° 2000-12
17. Demande de servitude lot 2 131 347
18. Modification article 5, règlement n° 2010-02
19. Nomination des préposées à l'émission des certificats d'usager
20. Soumission abat poussière été 2014
21. PIIA, 137 rue de l'Érablière
22. PIIA, 234, rue du Boisé
23. PIIA, 1305, chemin Capelton
24. Mandat de signature, entente avec Mont Hatley
25. Adoption des comptes à payer
26. MRC de Memphrémagog – documents d'évaluation foncière
27. RIGDSRC – approbation du règlement 2008.002.A
28. Correspondance
29. Divers
30. Clôture de la séance

14-05-05.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-05-05.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

14-05-05.04

**SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 7 AVRIL 2014**

14-05-05.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

M. Sam Elkas : État du chemin Hatley Acres est vraiment triste. Peut-on faire des travaux en attendant les travaux à long terme? Peut-on communiquer un plan à court terme. M. le maire dit oui.

M. Mario Brisebois : 1) Pour le déchiquetage de branches, les citoyens n'ont pas tout eu le temps de sortir les branches. Le maire dit que la municipalité va poursuivre le déchiquetage même pour ceux qui n'étaient pas déjà inscrits à la date limite. 2) Questions concernant le niveau du lac Massawippi.

M. Gary Labrecque : Problèmes avec son ponceau et le chemin Hatley Acres.

M. Sam Elkas : Peut-on passer le balai de rue? M. Meilleur répond que c'est commencé.

14-05-05.06

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014**

**ATTENDU QUE** Madame Sylvie Cassar est maire suppléant de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013;

**ATTENDU QUE** nous devons renommer le maire suppléant;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Patrick Clowery maire suppléant de la municipalité du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.07

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-09**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-09 relatif aux nuisances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-10**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-10 relatif à la paix et l'ordre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-11**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-11 relatif au stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-12**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-12 relatif aux incendies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-13 relatif à la tarification pour le pavage du chemin Smith.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.12

**ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS LOT N° 4 029 592**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports doit acquérir une certaine partie du lot n° 4 029 592 d'une superficie de deux cent quatre-vingt-seize point huit mètres carrés (296,8) situé le long du chemin Capelton dans le Canton de Hatley afin d'y effectuer des travaux de drainage requis par le Ministère;

**ATTENDU QUE** ce lot appartient aux deux (2) municipalités soit le village de North Hatley et le Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** selon l'évaluation fait par la firme Jean-Pierre Cadrin, Évaluateur, ce terrain à acquérir est évalué à mille huit cent quatre-vingt-dix (1 890 \$) et que ce transfert de propriété se fait de gré à gré;

**ATTENDU QUE** le Ministère paiera tous les documents notariés et tous ceux relatifs aux frais des opérations cadastrales;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte le montant de mille huit cent quatre-vingt dix dollars (1 890 \$) pour la partie du lot 4 029 592 d'une superficie de deux cent quatre-vingt-seize point huit (296,8) mètres carrés;

**ET RÉSOLU QUE** ce montant sera déposé dans un compte bancaire au nom du Parc Scowen propriété du Canton de Hatley et du le Village de North Hatley, lot n° 4 029 592;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.13

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-14 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS**

**Claude B. Meilleur** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-14 abrogeant le règlement relatif à la circulation des véhicules lourds n° 2013-11. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-05-05.14

**OUVERTURE COMPTE BANCAIRE PARC SCOWEN**

**ATTENDU QU'un** compte conjoint bancaire devrait être créé concernant le terrain, Parc Scowen, lot n° 4 029 592 dont nous avons la propriété indivise avec le village de North Hatley;

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire ouvrir un compte conjoint vu les prochaines activités financières, environnementales et culturelles à venir;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley autorise et mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette ouverture d'un compte conjoint pour le Parc Scowen avec la municipalité du Village de North Hatley.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.15

### **ENSEIGNES DE BIENVENUE AU CANTON**

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite augmenter la visibilité de la municipalité par l'installation d'enseignes de bienvenue;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission de *Les Enseignes Multi Visuel* pour l'installation d'une enseigne de bienvenue, au coût de deux mille cent dollars (2 100 \$) plus taxes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise l'installation de deux (2) enseignes de bienvenue, au coût de deux mille cent dollars (2 100 \$) plus taxes chacune, aux endroits suivants :

- en bordure du chemin Hatley Centre, à l'intersection de la route 143
- en bordure de la route 143, près de l'intersection du chemin Meigs

**ET RÉSOLU QUE** le conseil demande l'autorisation à la Ville de Waterville d'installer une enseigne de bienvenue sur son territoire, avant l'intersection du chemin Meigs;

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entente avec la Ville de Waterville pour l'installation de la dite enseigne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.16

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-15 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CONSTRUCTION**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-15 modifiant le règlement n° 2000-12 relatif à l'émission de permis et de construction. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-05-05.17

### **DEMANDE DE SERVITUDE LOT N° 2 131 347**

**ATTENDU QUE RADIO-ONDE INC.**, propriétaire du lot n° 2 131 357 situé sur le chemin Albert Mines pour les fins de la création de la servitude d'empiètement prévue aux présentes, demande à la municipalité propriétaire du lot 2 131 347 une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement;

**ATTENDU QUE** par le fait même la municipalité accepte le bénéfice d'une telle servitude, laquelle servitude inclut le droit d'installer, de construire, de remplacer, de réparer, d'entretenir, d'inspecter, de maintenir et d'exploiter le support de tour actuellement présent sur le lot 2 131 347 (le « Support de Tour »), de même que tout support de tour le remplaçant, et un droit accessoire de passage pour circuler à pied et en véhicule, afin de permettre l'accès au Support de Tour pour permettre l'exercice des droits consentis aux présentes ;

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte cette servitude sur le lot n° 2 131 347 demandée par RADIO ONDE INC.;

**ET RÉSOLU QUE** tous les travaux relatifs à la réparation, l'entretien, l'inspection, le maintien, le remplacement et l'exploitation du Support de Tour devront être accomplis par le propriétaire RADIO ONDE INC. à ses propres frais et en conformité avec toutes les lois applicables;

**ET RÉSOLU QUE** le coût des présentes, des copies pour les parties et de leur publication, frais de notaire seront à la charge du propriétaire RADIO ONDE INC.;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.18

**MODIFICATION ARTICLE 5 RÈGLEMENT N° 2000-02**

**ATTENDU QUE** le conseil désire changer la liste des comités selon l'article 5 du règlement n° 2010-02 qui se lit comme suit :

**ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE (Comité du conseil)**

*La rémunération additionnelle pour les membres du conseil qui font partie des comités.*

- *Comité de voirie;*
- *Comité des finances;*
- *C.C.U. (Comité consultatif d'urbanisme);*
- *Comité culturel;*
- *Comité des communications;*
- *Comité des loisirs;*
- *Comité consultatif d'environnement*

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** l'article 5 du règlement n° 2010-02 est modifié pour se lire dorénavant comme suit :

**ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE (Comité du conseil)**

*La rémunération additionnelle pour les membres du conseil qui font partie des comités.*

- *C.C.U. (Comité consultatif d'urbanisme);*
- *Comité des communications;*
- *Comité des loisirs;*
- *C.C.E. (Comité consultatif d'environnement)*
- *Comité Parc Scowen*
- *Comité bâtiment multifonctionnel*
- *Comité de voirie*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.19

**NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER**

**ATTENDU QUE** le règlement de nuisances contre l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager;

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** la municipalité doit par résolution nommer ses préposés à l'émission des certificats d'usager;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** Mesdames Liane Breton et Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager, conformément au Règlement n° 2008-10 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.20

**SOUSSION ABAT-POUSSIÈRE ÉTÉ 2014**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé et reçu trois(3) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2014;

<b>Calclo inc.</b>	34 021.10 \$
<b>Somavrac (C. C.) inc.</b>	35 159.36 \$
<b>Bourget</b>	35 311.12 \$

**ATTENDU QUE** les trois (3) soumissions sont conformes au devis,

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2014 à la firme Calclo inc. au montant de 34 021,10 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.21

**PIIA, 137 RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 137, rue de l'Érablière ont déposé à la municipalité une demande de construction d'une résidence unifamiliale;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13 et recommandent que la cheminée soit recouverte d'un parement;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 137, rue de l'Érablière avec ses recommandations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.22

**PIIA, 234 RUE DU BOISÉ**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 234, rue du Boisé ont déposé à la municipalité une demande de construction d'une résidence unifamiliale;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 234, rue du Boisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.23

**PIIA, 1305, CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 1305, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 1305, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.24

**MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE AVEC MONT HATLEY**

**ATTENDU QU'**à la suite de certaines modifications requises quant à l'acquisition du bâtiment multifonctionnel sis au 4785 chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit mandater les signataires pour cette entente à intervenir en elle et le Groupe Hatley ;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.25

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201400249 à 201400333	111 313,55 \$
Salaires avril 2014	34 001,96 \$

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 6 mai 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.26

**MRC DE MEMPHRÉMAGOG – DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog demande à la municipalité, dans une lettre datée du 26 mars 2014, l'autorisation de détruire des documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation;

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**QUE** le conseil autorise la MRC à détruire les dits dossiers et les frais qui s'y rattachent;

**QUE** le fait de détruire des dossiers ne contrevient pas au calendrier de conservation de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.27

**RIGDSRC – APPROBATION DU RÈGLEMENT 2008.002A**

**ATTENDU** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (RIGDSRC) souhaite modifier la période d'amortissement du règlement 2008-002 afin de réduire les frais annuels;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley approuve le projet de règlement 2008-002.A de la RIGDSRC pour modifier la période d'amortissement du règlement 2008-002 afin de l'augmenter à 30 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-05-05.28

**CORRESPONDANCE**

Ministère des Transports  
Radio Onde inc.  
Demande de Mesdames Fauteux et de la Sablonnière

14-05-05.29

**DIVERS**

14-05-05.30

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Paul Conway  
Adjoint à la direction  
générale